



SEJOUR DE NEIGE - 6^{ème} Année scolaire 2012/2013

LETTRE D'INFORMATIONS N° 4

1. Le versement du 2^{ème} acompte est à faire pour le lundi 4 février au plus tard, le montant est de 100 € sauf contre indication spécifique faite par le professeur principal en fonction du bénéfice nougat. Paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Wernert.
2. **Une réunion d'information aura lieu le lundi 4 février 2013 à 18h au restaurant scolaire.**
3. Nous vous rappelons que nous devons également constituer un dossier médical par élève composé :
 - a. d'une fiche de renseignements à remplir et à faire signer par votre médecin traitant,
 - b. photocopie du carnet de santé page 90 à 95 inclus (vaccins, test et maladies contagieuses) même s'il n'y a rien de noté.
 - c. attestation d'assurance.
4. Votre enfant doit avoir une carte d'identité (à demander à la mairie de votre lieu de résidence) pour le passage de la frontière en Suisse. Chaque professeur principal de 6^{ème} gère la vérification de la CI mais elle sera ramassée dans la semaine du départ (semaine 11).
5. Une chaîne téléphonique sera mise en place pour le retour et dès notre passage à Colmar, nous appellerons les premiers parents de la chaîne, charge à eux de prévenir les suivants de la liste etc ...
Merci de nous donner un numéro de téléphone où vous serez joignable le vendredi 22 mars en soirée.
6. Nous vous transmettons également le code de conduite pour le séjour à signer (feuille jointe).
7. Autorisation de transport en ambulance à signer (feuille jointe).

Merci